



FICHE pratique n°4 : Vaccination et précarité



Dispositif d'appui destiné aux professionnels de santé dans la prise en soin de patient adulte en situation de vulnérabilité, avec pathologies chroniques.

⇒ [Le dispositif e.CARE facilite le lien ville-hôpital](#)

Une situation que vous vivez comme complexe ?
06 26 93 85 58 (9h-16h).

Grands principes

- Chaque dose précédemment enregistrée compte : on ne reprend pas le schéma vaccinal à zéro.
- Jusqu'à 4 injections sont possibles le même jour (2 dans chaque bras à 2.5cm d'écart). Peut être un avantage si on risque de perdre la personne de vue.
- L'intervalle a peu d'importance sauf pour les vaccins viraux vivants (ROR, fièvre jaune, varicelle) pour lesquels le respect des délais améliore l'efficacité.
- Si statut vaccinal inconnu, il est préférable vacciner.

Le seul risque en cas d'immunité déjà présente est le phénomène d'Arthus (réaction inflammatoire locale importante) mais qui reste rare et bénin. Il apparaît le jour même et disparaît dans les 48h.

Les inégalités sociales sont à l'origine d'importantes inégalités en santé et de nombreuses personnes se retrouvent éloignées du soin : personnes sans domicile, sans papiers, migrants, gens du voyage, personnes illettrées...

Le fait de ne pas parler français, le faible niveau de littératie, l'illectronisme, la méconnaissance du système de soin, les discriminations sont autant de freins à l'accès aux soins en général et à la vaccination en particulier. Il est important d'avoir le contexte social de la personne en tête afin de pouvoir adapter ses explications et sa prise en soin.

Par exemple : Etude PREVAC 2022

Les personnes en situation de précarité sont moins vaccinées contre la COVID-19 que la population générale et de fortes disparités ont été constatées selon le type de logement.

En Ile-de-France la primo-vaccination était de 80% dans les foyers de travailleurs, les centres d'hébergements et les hôtels sociaux contre 40% dans les aires d'accueil de gens du voyage, les bidonvilles, les squats et chez les personnes vivant à la rue.

Statut vaccinal inconnu : recommandations HAS

- [Rattrapage vaccinal chez les migrants primo-arrivants](#)
- [Rattrapage vaccinal en population générale](#)

Les structures qui accueillent sans condition (administrative ou de droit à la sécurité sociale)

- **Centre de vaccination 31 à l'hôpital Joseph Ducuing**
Personnes de + de 6 ans
Utilisation de l'interprétariat pour les personnes allophones
Missions d'aller vers (squats, foyers d'hébergement d'urgence)
Sensibilisation du grand public lors d'événements
- **Centre de vaccination municipal** : adultes et sur RDV uniquement
- **SIMPPS** : pour les étudiants
- **CEGIDD** : vaccination en lien avec la santé sexuelle (hépatite B, A et variole du singe)
- **PMI** : pour les moins de 6 ans
- **OFII** : RDV proposé à tous les demandeurs d'asile



Pour les personnes ayant des droits

- **Centre d'examen de santé de la CPAM** (hors AME) : débutent la vaccination puis réorientation
- **Médecin généraliste, sage-femme**
- **Pharmaciens et infirmiers libéraux** sous certaines conditions

Traçabilité

- Enregistrer les données sur votre logiciel professionnel
- Carnet de vaccination : prendre le temps d'expliquer à quoi il sert et l'importance de le montrer aux RDV médicaux
- En Occitanie : Le passeport santé est remis aux personnes primo arrivantes sur le territoire français consultant dans un service de prévention afin de faciliter le suivi médical. Il permet un suivi des sérologies, vaccins, examens, dépistages...

Formations/informations

- [Centre de vaccination 31](#)
- [Vacci'tanie](#)
- [INFOVAC](#)
- [Mes vaccins](#) : possibilité de créer un carnet de vaccination numérique

Outils pédagogiques disponibles pour aider à la compréhension des patients (explications en différentes langues, vidéos...) :

- [Santé publique France](#)
- [Vaccination info service](#)
- [BD santé](#)

Vous retrouverez l'ensemble de ces informations plus détaillées dans le webinaire e.CARE « **Vaccination et précarité : enjeux et leviers d'action** » animé par Dr Claire Jouanolou, médecin au centre de vaccination et au centre de lutte antituberculeuse de Haute-Garonne.